

Europäisches Verbraucherzentrum Centre Européen des Consommateurs

GfE du Luxembourg



Mai 2009

La Lettre des Consommateurs – Der Verbraucherbrief

Roaming: SMS et internet mobile moins chers

Le Parlement européen a approuvé le 22 avril dernier la proposition de la Commission européenne visant à diminuer le prix d'envoi des SMS et des transferts de données par internet à partir d'un téléphone portable à l'étranger.

A compter du 1er juillet prochain, le prix plafond sera désormais fixé à 0,11€ (hors TVA) pour l'envoi d'un SMS de l'étranger et de 1€ par mégaoctet (Mo) téléchargé pour le transfert de données. Ce dernier plafond passera ensuite à 0,80€ en 2010 et 0,50€ en 2011.

Un mécanisme de sécurité est également prévu en autorisant les consommateurs à opter pour une coupure du service dès que la facture atteindra un certain plafond fixé par défaut à 50€ par mois, hors TVA.

Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/information_society/activities/roaming/index_en.htm

Soins transfrontaliers

Le Parlement européen a adopté le 24 avril en première lecture la directive relative aux soins transfrontaliers.

Le texte évoque essentiellement la facilitation de recours aux soins à l'étranger, dans les conditions de remboursement du pays d'origine, avec un minimum d'avance de frais et un maximum de simplifications administratives. Il prévoit la possibilité laissée aux Etats membres d'opter pour une autorisation préalable dans le cas de soins hospitaliers.

Par ailleurs, il est également prévu que soit institué un médiateur européen au service des patients qui serait chargé d'instruire leurs plaintes concernant l'autorisation préalable, le remboursement de frais ou le préjudice subi, et ce une fois épuisées toutes les options à leur disposition dans l'Etat membre concerné.

A noter que le Luxembourg constitue l'un des pays où la part des soins effectués à l'étranger est l'une des plus importantes avec une moyenne d'environ 30%.

France: nouvelle plaque d'immatriculation

Depuis le 15 avril, les véhicules neufs achetés en France reçoivent un nouveau numéro d'immatriculation lors de leur première mise en circulation et le conserve jusqu'à sa destruction. Le véhicule peut désormais être immatriculé n'importe où sur le territoire français. Les professionnels de l'automobile sont également habilités à effectuer les démarches d'immatriculation sauf si les particuliers choisissent d'effectuer eux-mêmes leur démarche en préfecture. Le certificat d'immatriculation remplace l'ancienne carte grise. A noter que ce dispositif ne sera appliqué qu'à compter du 15 juin pour les véhicules d'occasion.

Geschenkgutscheine

Eine Gültigkeitsbefristung von Geschenkgutscheinen durch Händler (online oder im Geschäft) in Abweichung von den gesetzlichen Verjährungsvorschriften ist unzulässig.

9 mai: journée de l'Europe

La journée de l'Europe est célébrée chaque année en date du 9 mai. Cette date fait référence à la *Déclaration Schuman* considérée comme l'acte de naissance de l'Union européenne.

C'est en effet le 9 mai 1950 que Robert Schuman a présenté sa proposition relative à une organisation de l'Europe.

Achats à la foire

A l'approche de la prochaine foire de Printemps qui se déroulera du 9 au 17 mai à *Luxexpo*, le **CEC Luxembourg** rappelle que sa brochure intitulée «Achats dans les foires et salons» est disponible sur simple demande ou peut être téléchargée sur notre site internet www.cecluxembourg.lu, rubrique Publications/Brochures. Ce guide donne des conseils utiles lors des achats dans les foires et salons et rappelle notamment qu'il n'existe pas de droit de rétractation lors de l'achat dans une foire au Luxembourg.

Nouvelle liste noire

La Commission européenne a publié au début du mois d'avril une version mise à jour de la *liste noire* des compagnies aériennes interdites d'accès dans l'Union Européenne en raison de problèmes de sécurité.

Cette nouvelle liste qui remplace la précédente publiée en novembre 2008, peut être consultée sur le site internet de la Commission européenne: <http://ec.europa.eu/transport/air-ban/>

Flugtickets

Auch wenn der Hinflug durch einen Reisenden nicht angetreten wird, muss der Rückflug gültig bleiben. Das OLG Frankfurt (Az. 16 U 76/08) erklärte diese Klausel der Allgemeinen Geschäftsbedingungen von British Airways im Berufungsverfahren für ungültig.

Gebühren für PC

Das Verwaltungsgericht Würzburg (Az. W 1 k 08.1886) hat entschieden, dass auch für internetfähige Computer Rundfunkgebühren an die Gebühreneinzugszentrale (GEZ) gezahlt werden müssen.

Online-Einkauf

Der Bundesgerichtshof (Az. I ZR 22/05 und Az. I ZR 143/04) hat entschieden, dass es ausreichend ist, wenn in einem Online-shop über einen Sternchenhinweis oder eine gesonderte Seite, die über einen Link erreichbar ist, die Informationen zu Mehrwertsteuer und Liefer- und Versandkosten abgerufen werden können. Dieser Hinweis oder der Link muss jedoch leicht wahrnehmbar und eindeutig sein.

Ventes couplées

Saisie de questions préjudicielles, la Cour de Justice des Communautés européennes a conclu dans un arrêt en date du 23 avril 2009 (Affaires jointes C-261/07 et C-299/07) que la législation européenne s'opposait à un règlement national (en l'occurrence une loi belge) interdisant toute offre conjointe (ou vente couplée) faite par un vendeur à un consommateur. La Cour a en effet relevé que les offres couplées ne constituaient pas des pratiques déloyales au sens des définitions insérées dans la directive sur les pratiques déloyales et que les Etats membres ne pouvaient par conséquent adopter de mesures plus restrictives en la matière.

TVA réduite

Au mois de mars, les ministres européens des Finances se sont mis d'accord sur un compromis autorisant en Europe des taux de TVA réduits dans certains secteurs, dont la restauration. Ce compromis vise à autoriser les pays qui le souhaitent à appliquer un taux de TVA inférieur au minimum fixé dans l'UE (soit 15%) et sera applicable en janvier 2010.

Reisemangel

Reisende verlieren ihre Schadensersatzansprüche gegenüber dem Reiseveranstalter wegen einer mangelhaften Unterkunft, wenn sie eine von diesem angebotene Ausweichunterkunft nicht besichtigen, sondern vorzeitig abreisen (AG München, Urteil Az. 231 C 1828/06).

Info rapides – Kurz Info

Près de la moitié des suédois sont en faveur de l'adoption de l'Euro et l'abandon de la couronne suédoise • En France, un décret listant une vingtaine de dispositions contractuelles abusives a été publié le 20 mars dernier • Le nom de domaine «.eu», lancé en 2006 par la Commission européenne, est désormais le 5ème nom de domaine le plus populaire au niveau mondial • La Suède présidera l'Union européenne pour une durée de 6 mois à compter du 1er juillet prochain • Selon la Fédération allemande du tourisme, les Allemands sont restés l'an dernier leaders du tourisme à l'étranger avec toujours l'Espagne comme destination favorite.

Le Saviez-vous? L'Europe dans la poche

Le CEPS/Instead a publié une étude révélant qu'un résident luxembourgeois a 75% de chances de trouver au moins 4 pièces en Euro de nationalité différente dans son portefeuille. Sur les 58% de pièces étrangères présentes dans le pays, 19% sont des pièces allemandes, 16% sont d'origine française et 12% sont d'origine belge.

Cette étude confirme ainsi que le Luxembourg demeure un important lieu de transit pour les frontaliers.

Plus d'informations sur: http://www.ceps.lu/publications/revue_de_presse/article.cfm?p_id=1020

Au cas par cas – Enchères trompeuses sur internet

Monsieur V, résident français, a acheté sur des enchères par internet une veste auprès d'un vendeur privé habitant en Chine et pour un montant de 107, 5 USD payés par l'intermédiaire d'un système de garantie des paiements en ligne.

N'étant toujours pas en possession de sa marchandise plusieurs semaines après son achat, Monsieur V décide alors d'ouvrir un litige pour non réception de l'objet auprès du système de garantie des paiements qui demande alors au vendeur la preuve d'envoi du colis.

Monsieur V reçoit une simple enveloppe quelques jours plus tard qui, eu égard à sa dimension et son poids, ne pouvait contenir la veste commandée. Monsieur V refuse donc le colis et le fait retourner à son expéditeur. Il ouvre alors un second litige pour non conformité de l'objet et demande le remboursement du prix de sa veste. Malgré sa demande, il ne reçoit aucune indemnisation et son litige est clôturé.

Après l'intervention du **CEC Luxembourg**, l'organisme en charge de la garantie des paiements acceptera de rembourser Monsieur V étant donné que le numéro de suivi du colis n'avait été donné par le vendeur que dans un but trompeur afin de clôturer ledit litige.

Augmentation des produits dangereux

Selon le rapport annuel 2008 de la Commission européenne sur le système communautaire d'alerte rapide RAPEX concernant les produits dangereux (à l'exception des denrées alimentaires), le nombre des produits à risque retirés du marché communautaire a augmenté de 16% par rapport à 2007.

Les produits le plus souvent signalés se rapportent aux jouets, aux produits électriques et aux véhicules à moteur. Le nombre des notifications RAPEX concernant des produits d'origine chinoise a également augmenté.

Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/consumers/safety/rapex/index_en.htm

Liens utiles – Nützliche Links

www.generations-europe.lu

31 propositions pour faire avancer la construction et l'intégration européenne.

www.wdl.org

site de la bibliothèque numérique mondiale.